

Type de diplôme :	DIPLÔME UNIVERSITAIRE				année
Domaine :	Philosophie, éthique				DU
Mention :	Philosophie				
Intitulé du diplôme :	Sens de la peine et analyse de pratiques				
Volume horaire	84h	12h			96 h
	cours magistraux	travaux dirigés : pratique professionnelle	travaux pratiques	cours intégrés	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Responsable pédagogique Jean-Philippe PIERRON Professeur des universités Jean-Philippe.Pierron@u-bourgogne.fr</p> <p>Co-responsables pédagogiques</p> <p>Bertrand KACZMAREK Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches "Sociétés, Sensibilités, Soins" (UMR LIR3S) Bertrand.Kaczmarek@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistante de formation Laetitia TERREAU / Tél : 06 66 69 45 00</p> <p>Ingénieur de formation Lucie BONOT / Tél : 06 69 03 37 69</p> <p>Adresse de contact formation.continue-lettres.philo@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	UFR Lettres et Philosophie

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Dispenser une formation pluridisciplinaire qui permette aux participants d'analyser plus efficacement leurs pratiques, grâce à la mise à disposition des connaissances et des méthodes des sciences humaines ;

Organiser sur le terrain des ateliers d'analyse de pratiques ;

Développer une formation qui s'appuie largement sur l'expérience des personnels et des condamnés ;

Susciter une culture commune entre intervenants différents : professionnels de l'AP, soignants, enseignants, aumôniers, et toute personne intervenant auprès des personnes condamnées ou projetant de le faire ;

Constituer progressivement une banque de récits, analyses et témoignages de personnels et d'anciens détenus.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Cette réflexion, sur le milieu carcéral, par les connaissances acquises et par les échanges qui la nourrissent, permet à chaque participant de renouveler et d'approfondir sa pratique et son métier, favorisant ainsi son évolution de carrière.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

En complément de la formation dispensée au sein de l'Ecole Nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), cette formation continue est intégrée au programme de l'ENAP dans le cadre de la formation tout au long de la vie des personnels et agents. Cette formation offre une confrontation à l'hétérogénéité des pratiques et alimente l'enrichissement professionnel pour développer une analyse de sa pratique susceptible d'assurer une meilleure prise en charge de la population pénale tout en rendant l'exercice du métier plus intéressant.

Les compétences en lien avec le domaine d'enseignement

Mobiliser les méthodes et outils de l'analyse critique de la pratique professionnelle – en s'appuyant sur des éléments de connaissance de l'environnement professionnel ;

Mobiliser des outils conceptuels et théoriques pour examiner les questions concrètes auxquelles sont confrontés les apprenants dans leur pratique professionnelle ;

Problématiser, conceptualiser et argumenter un sujet de pratique professionnelle, qu'il s'agisse de présentations orales ou écrites.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent justifier un niveau baccalauréat.

L'admission est conditionnée à la réussite à l'examen d'un dossier (détail des pièces à fournir sur le dossier d'instruction préalable à la candidature).

La capacité d'accueil est de 18 places.

Les étudiants salariés peuvent suivre la formation sur 2 ans.

Les étudiants étrangers candidats peuvent candidater dans les mêmes conditions que les candidats français, toutefois avec un dossier spécifique à retirer auprès du SEFCA. L'acceptation administrative de leur candidature est soumise à la validation de leur demande par le service des Relations Internationales

et dépend du pays d'origine du candidat et des conditions spécifiques liées à ce pays et des prérequis décidés en conseil de composante (exemple : niveau de maîtrise de la langue française, délivrance de certificats médicaux, etc).

■ Formation continue

La spécialité est ouverte à la formation continue et pour les individus participant, par exemple, au plan de développement des compétences de leur entreprise ou de leur administration.

L'obtention du diplôme en formation continue est accessible :

- aux demandeurs d'emploi,
- dans le cadre d'une reconversion professionnelle, d'une remise à niveau.

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

~~Les auditeurs libres sont acceptés après accord des responsables de la formation. L'inscription en auditeur libre est à formaliser auprès de la scolarité de l'UFR Lettres et Philosophie. **A supprimer**~~

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des enseignements / calendrier approximatif :

Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

UE 1	Discipline	Question associée	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Anthropologie de la peine	Philosophie (CP)	Les paradoxes de la peine : faut-il faire souffrir pour punir ?	3h					Epreuve commune à toutes les UE à la fin de l'année de formation (CT)	Epreuve commune à toutes les UE (CT)			
	Philosophie (CP)	Peut-on soigner et punir à la fois ?	3h									
	Sociologie (CP)	Quelles sont les fonctions sociales de la souffrance pénale ?	3h									
	Histoire (CD)	Trajectoire de l'idée de pénitence : l'approche chrétienne	3h									
	Théologie islamique (CD)	Quel sens pour la peine et la souffrance en islam ?	3h									
	Philosophie (CP)	L'anthropologie contemporaine de l'AP : forces et faiblesses	3h									
TOTAL matière			18h									

UE 2	Discipline	Question associée	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sécurité et dangerosité	Sociologie (CP)	Le rôle des notions de risque et de danger dans l'identité professionnelle	3h					Epreuve commune à toutes les UE à la fin de l'année de formation (CT)	Epreuve commune à toutes les UE			
	Sociologie (CP)	L'évaluation de la dangerosité : conséquences sur les pratiques professionnelles et les parcours des détenus	3h									
	Sociologie (CP)	Quelles violences en détention ? Analyse des unités pour détenus violents	3h									
	Criminologie (CD)	Les programmes cognito- comportementalistes	3h									
	Philosophie (CD)	La procédure : origines, forces et faiblesses	3h									
	Philosophie (CD)	La place du risque dans la relation carcérale	3h									
TOTAL matière			18h									

UE 3	Discipline	Question associée	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Laïcité et neutralité	Philosophie (CP)	Qu'avons-nous de commun avec les condamnés ? Quel lien social pour quelle peine ?	3h					Epreuve commune à toutes les UE à la fin de l'année de formation (CT)	Epreuve commune à toutes les UE (CT)			
	Philosophie (CP)	La notion de reconnaissance	3h									
	Philosophie (CP)	La détention peut- elle être un espace commun ? Reconnaissance et relation asymétrique	3h									
	Sociologie (CP)	La peine comme dénî de reconnaissance	3h									
	Philosophie (CD)	La relation au condamné peut-elle être efficace ?	3h									
	Philosophie (CD)	La radicalisation, quête de reconnaissance ?										
TOTAL matière			18h									

UE 4	Discipline	Question associée	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Laïcité et neutralité	Sociologie (CP)	A quoi sert le religieux en détention ?	3h					Epreuve commune à toutes les UE à la fin de l'année de formation (CT)	Epreuve commune à toutes les UE (CT)			
	Théorie Islamique (CP)	La peine dans l'islam radical	3h									
	Philosophie (CP)	Distinction du sacré, du spirituel et du religieux	3h									
	Philosophie (CP)	Les diverses conceptions de la laïcité : influence sur la conception de la peine	3h									
	Droit (CD)	Y'a-t-il une spécificité de la laïcité pénitentiaire ?	3h									
TOTAL matière			15h									

UE 5	Discipline	Question associée	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Parole et conflictualité	Sociologie (CP)	Les rapports à la parole en prison : quelle parole sur l'après-prison ?	3h					Epreuve commune à toutes les UE à la fin de l'année de formation (CT)	Epreuve commune à toutes les UE (CT)			
	Philosophie (CP)	Les conditions d'une parole efficace ou opérante	3h									
	Théâtre (CP)	Ateliers de prise de parole	6h									
	Sociologie (CD)	Ce que produit la langue administrative	3h									
TOTAL Matières			15h									

UE 6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
------	------------	----	----	----	-------	------	---------------------------------------	---------------------------------------	-------------	-------------	---------------

Module d'analyse de pratique professionnelle encadrée ou d'un mémoire	Philo-SHS (CP)		12h				Epreuve commune à toutes les UE à la fin de l'année de formation (CT)	Epreuve commune à toutes les UE (CT)			
	Médiation (CP)		10,5h								
	Supervision et échanges de pratiques (CP)		14h								
TOTAL matière			12h								

TOTAL année DU	84	12								
-----------------------	-----------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--

- (1) CT = Contrôle terminal
 (2) CP = Cours dispensés en présentiel
 (3) CD = Cours dispensés en distanciel

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux contrôles de connaissances sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/ma-scolarité-et-mon-calendrier-universitaire/ma-scolarité.html>

Les enseignements sont dispensés en présentiel et en distanciel. Les mentions « CP » (cours en présentiel) et « CD » (cours en distanciel) sont précisées sur chaque discipline dans le tableau d'enseignement ci-dessus.

● **Sessions d'examen**

L'évaluation (CT) est constituée d'un mémoire **OU** d'un rapport analysant un atelier de réflexion mené sur site en présence et accompagné d'un enseignant. Le rapport est soutenu lors de la session de juin, devant les autres apprenants.

ABSENCE AUX EXAMENS :

Les absences lors des examens ont les conséquences suivantes :

- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2).

Une session 2 est prévue dans les 4 mois qui suivent les résultats de la première session pour les étudiants qui n'auront pas obtenu 10 à l'évaluation unique de la session 1.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Dans la mesure où il n'y a pas d'évaluation sur chaque UE ni sur chaque matière, il n'y a pas de compensation entre UE et entre matières.

CAPITALISATION : L'évaluation est validée, c'est-à-dire définitivement acquises lorsque l'apprenant a obtenu une note supérieure ou égale 10/20.

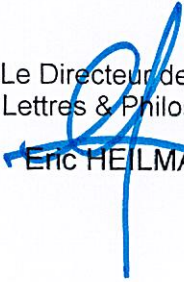
Le redoublement n'est pas un droit mais il est possible. Il doit faire l'objet d'un accord pédagogique écrit par le responsable de formation. Le redoublement induit le suivi obligatoire de la préparation du mémoire ou de l'atelier, et seulement ce module.

La demande de redoublement peut se faire par écrit jusqu'au 31 juillet, date limite.

**Extrait de procès-verbal du Conseil d'UFR Lettres et Philosophie
du 04 juillet 2024**

Le conseil d'UFR Lettres et philosophie, réuni en session plénière ordinaire le 04 juillet 2024 s'est prononcé sur la demande de modifications du DU sens de la peine et analyse sens des pratiques.

Vote favorable à l'unanimité



Le Directeur de l'UFR
Lettres & Philosophie
Eric HEILMANN